

Direction générale des services

Secrétariat général

Désignation

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 29 juin 2017

OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC SEINE-SAINT-DENIS HABITAT – REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE PERSONNALITÉ QUALIFIÉE.

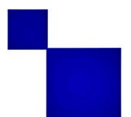
Mesdames, messieurs,

La composition des conseils d'administration des offices publics de l'habitat et les modalités de désignation de leurs membres, modifiées par décret en 2008, sont prévues aux articles R421-4 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

Le conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat est composé de vingt-trois administrateurs dont quatorze sont désignés par l'assemblée départementale.

Ces derniers se répartissent en trois catégories de membres, dont il convient de rappeler que seules les deux premières citées représentent le Département au conseil d'administration :

- six conseillers départementaux,
- sept personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales, dont deux d'entre eux ont la qualité d'élu d'une collectivité territoriale du ressort de compétence de l'office, autre que celle de rattachement,
- un représentant d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.



Par lettre du 2 juin 2017, Seine-Saint-Denis Habitat nous informe de la démission de son poste d'administratrice de Mme Michèle Bailly qui siégeait en tant que personnalité qualifiée au conseil d'administration de l'office depuis notre décision du 28 mai 2015. Il nous revient par conséquent de pourvoir à son remplacement.

Je vous propose de désigner M. Olivier Klein en qualité de personnalité qualifiée au conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat.

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° du 29 juin 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC SEINE-SAINT-DENIS HABITAT – REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE PERSONNALITÉ QUALIFIÉE

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles R421-4 et suivants,

Vu sa délibération n°2015-V-32 en date du 28 mai 2015 relative aux désignations des représentants du Département et d'un représentant d'une association,

Vu la lettre de démission de Mme Michèle Bailly en date du 1^{er} juin 2017,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré

- DÉSIGNE M. Olivier Klein en qualité de personnalité qualifiée au conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat, en remplacement de Mme Michèle Bailly.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent
acte, le

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

